

**Me Maryline BIANCARELLI,  
Notaire à AJACCIO (20090)  
Espace Lupecia  
Route de Mezzavia**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**COMMUNE d'OSANI**

Suivant acte reçu par **Me Maryline BIANCARELLI**, notaire à AJACCIO, le **31 mars 2025**, il a été constaté conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Joséphine **COLONNA**, demeurant à AJACCIO (20000), rue Docteur dell Pellegrino - le Golo, née à OSANI (20147), le 12 octobre 1918, Veuve de Monsieur Mathieu **CECCALDI**, décédée à AJACCIO (FRANCE) le 8 février 2012.

Venant par jonction de possession suite au décès de son mari, Monsieur Mathieu **CECCALDI**, en son vivant retraité, demeurant à AJACCIO (20000), rue Docteur dell Pellegrino - le Golo, Né à OSANI (20147), le 15 février 1900 décédé à AJACCIO (20000), le 11 octobre 1989.

Qui, depuis plus de TRENTE ANS (30ans), a possédé, conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du code civil, les biens ci-après désignés :

**Sur la commune d'OSANI** (Corse-du-Sud), lieudit Osani,

I. Dans un ensemble immobilier cadastré Section AC n° 16, ldt Osani pour 01a 26ca

Le lot de copropriété n° UN (01) : 2 pièces au rez-de-chaussée côté gauche.

II. Un immeuble bâti, ldt Osani, cadastré Section AC n° 3 pour 23ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

Adresse mail de l'étude : maryline.biancarelli@notaires.fr

**Pour avis,  
Me Maryline BIANCARELLI  
Notaire**